

# LE DEVOIR

VOLUME LXXXVI - NUMÉRO 230

MONTRÉAL, LE MERCREDI 2 OCTOBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

## L'ombre de Black

**T**he Gazette a finalement trouvé un remplaçant à sa rédactrice en chef démissionnaire Joan Fraser. Après presque vingt ans au service de ce vénérable quotidien, Mme Fraser avait tiré sa révérence, cet été, en évoquant «le changement d'approche» que l'arrivée d'un nouveau propriétaire, Conrad Black, imposait. Depuis son départ, le journal a fait son examen de conscience, il a remis en question sa mission et sa façon de répondre aux besoins de ses lecteurs, tout cela à la faveur d'un débat plus ou moins public, souhaité par des gens de l'entourage de M. Black, comme Peter White et Stephen Jarislowski. *The Gazette* devait se montrer moins «molle», plus agressive, plus revendicatrice, un journal de combat pour anglophones et allophones opprimés.

Vendredi dernier, l'éditeur de *The Gazette*, Michael Goldbloom, annonçait la nomination d'Alan Allnutt, un Montréalais d'origine, vice-président marketing du journal depuis quelques années, un journaliste de métier, surtout, qui s'est distingué comme cadre de la rédaction, 16 ans de loyaux services, un technicien de l'information, dirons-nous. D'évidence, M. Allnutt n'a pas le même profil que la personne qu'il remplace. Mme Fraser était une grande éditorialiste, M. Allnutt est un gestionnaire capable. «Ce sera un candidat qui plaît tant à l'éditeur qu'au propriétaire», nous avait promis Michael Goldbloom.

Cette nomination n'a rien d'éclatant, elle est plutôt rassurante, pour les journalistes de *The Gazette* notamment, qui ne se font pas imposer quelqu'un de l'extérieur ne connaissant ni le Québec, ni leur quotidien. La direction du journal n'a pas eu à puiser, comme on le craignait, à même une «short list» d'amis ou de relations de Conrad Black, d'anciens conseillers politiques ayant épousé, sur le tard mais avec ferveur, la cause de la droite. Après tout, M. Black n'a pas fait appel à l'Américaine Diane Francis, l'éditrice d'extrême droite du *Financial Post* qui casse du sucre sur le dos des Québécois et «des séparatistes

qu'on devrait envoyer en prison». Bill Johnson a vu sa cote remonter depuis le départ de Mme Fraser, qu'il a d'ailleurs vilipendé allègrement. Homme heureux et jubiland, il écrit maintenant dans le *Financial Post*, un quotidien que chérit Conrad Black. Mais le chroniqueur vindicatif et monolithique n'occupe pas plus de place à *The Gazette* qu'auparavant.

*The Gazette* ne sera pas un journal de combat, les changements ne seront pas majeurs, nous dit M. Allnutt. Michael Goldbloom, que l'on a senti ébranlé lors du départ de Mme Fraser, réitérait samedi les positions défendues par son journal: en faveur de l'unité du Canada, de la partition du Québec, contre tous les éléments coercitifs de la loi 101. Pas de surprise. Mais il a maintenu l'un des trois grands principes que certains anglophones voulaient jeter aux orties: la recherche constante d'un terrain d'entente avec les concitoyens francophones.

Au-delà de ce questionnement vocationnel, les tiraillements à *The Gazette* nous montrent comment un magnat de la presse comme Conrad Black, qui soutient mordicus ne pas s'immiscer dans la politique rédactionnelle de ses possessions, influe sur ses journaux. Certes, à l'occasion, M. Black envoie des «opinions» à ses journaux, question de se faire entendre, à *The Gazette* récemment, au Soleil il y a quelques années, et même au *Quotidien* de Chicoutimi.

mi. On publie ses textes en bonne place, mais dans la page «Libre opinion». Le *Quotidien* de Chicoutimi s'est même permis de ne pas publier une de ses opinions, jugée non pertinente en ce coin de pays, sans subir les foudres du propriétaire. «Je veux avoir un accès égal», a dit M. Black en anglais. Égal à qui? à quoi?, peut-on se demander. Après tout, M. Black ne représente que lui-même. Mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres.

Ce n'est pas dans ces élans polémiques qu'il faut voir le contrôle que Conrad Black exerce. Cet été, par exemple, sans qu'il soit question de l'influence directe de M. Black, Southam a «suggéré», selon les mots de Peter White, trois nouveaux chroniqueurs vedettes à *The Gazette*. Deux de ces nouveaux venus sont des néoconservateurs notoires, partisans affirmés, aussi, de la ligne dure envers le Québec, Andrew Coyne et Barbara Amiel. Dans le cas de Coyne, débâché du *Globe and Mail*, l'éditeur de *The Gazette* était au courant de son arrivée des mois avant sa première chronique. En ce qui a trait à la collaboration de Mme Amiel, M. Goldbloom ne l'a apprise qu'à la dernière minute, sans avoir un mot à dire. Barbara Amiel est l'épouse de M. Black.

Au-delà de la question nationale et de l'affirmation des anglophones en tant que minorité opprimée, que penser de ce virage à droite de *The Gazette*? Correspond-il aux vœux secrets des lecteurs de ce quotidien, aux exigences se dégageant des froides statistiques d'une étude de marché exhaustive? Est-ce un moyen d'augmenter le tirage? Permettez d'en douter. C'est une question de goût. De goût personnel, et de convictions, aussi, celles de Conrad Black.

CULTURE

Sir George Martin auditionne à Montréal, page B 8



LE MONDE

Discussions constructives entre Nétanyahou et Arafat, page A 5



ÉCONOMIE

Têléglobe obtient une licence aux États-Unis, page B 1

## Landry songe au pourboire obligatoire

### Le fisc mise sur la persuasion et la vérification contre le travail au noir

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

**L**e ministre des Finances, Bernard Landry, réfléchit à la possibilité de rendre le pourboire obligatoire dans le secteur de la restauration afin de contrer l'évasion fiscale.

Cette idée avait été soulevée au début des années 1980 mais fut rejetée après avoir provoqué un tollé.

M. Landry s'est ouvert hier sur cette question, précisant qu'aucune décision n'était prise, lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre délégué au Revenu, Roger Bertrand, sur la stratégie du gouvernement pour combattre le travail au noir et l'évasion fiscale.

Cette stratégie comporte une campagne de publicité té-

lévisée et quatre programmes spéciaux de vérification, dont un dans le secteur de la restauration et de l'hébergement. Le ministère du Revenu commencera également bientôt à utiliser les pouvoirs que lui confère la loi 32, adoptée en juin, qui lui permettent de comparer les renseignements personnels détenus par d'autres ministères et organismes publics.

La Commission d'accès à l'information a émis un avis mitigé sur les intentions du ministère à ce sujet, estimant que le plan qui lui a été soumis «comporte des dangers» pour la vie privée des citoyens, entre autres par son envergure: une soixantaine de ministères et d'organismes vont transmettre des millions de renseignements personnels au fisc.

Le secteur de la restauration serait responsable de près d'un cinquième des dépenses faites au noir au Québec.

À l'heure actuelle, les pourboires doivent être déclarés dans le calcul du revenu des employés. Ces pourboires doivent être déclarés à l'employeur afin que celui-ci prélève les retenues à la source et contribue aux programmes sociaux ainsi qu'au ministère du Revenu.

Le ministre Landry a affirmé que son ministère réfléchit à la possibilité de faire apparaître le montant du pourboire sur l'addition, comme cela se fait en Europe.

«On consulte le milieu, les restaurateurs, et si on peut trouver un système plus satisfaisant, on ne le rejette pas

VOIR PAGE A 8: LANDRY

Greffes pulmonaires

## Rochon persiste et signe

### La décision est purement médicale et non politique, soutient Bouchard

ISABELLE PARÉ ET  
KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

**L**e transfert du programme de greffes pulmonaires de Montréal à Québec est une décision «purement médicale» et non politique, a soutenu le premier ministre Lucien Bouchard, qui s'est porté hier à la défense de son ministre de la Santé, pris à partie par l'opposition et une portion de la communauté médicale.

Malgré le tollé soulevé par l'annonce du ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, le premier ministre a affirmé que cette décision était définitive jusqu'à ce que l'hôpital Notre-Dame soit prêt à offrir à son tour un programme spécialisé. Lucien Bouchard fait valoir que le plus gros centre hospitalier du Québec n'a pour l'instant ni l'organisation ni les ressources nécessaires pour assumer les transplantations pulmonaires. «Notre-Dame est en train de s'organiser et, graduellement, dès que la masse critique sera suffisante, il pourra y avoir des greffes également à Notre-Dame. Il n'est pas dit qu'il n'y en aura plus à Notre-Dame. Au contraire. C'est dans les plans du ministre Rochon», a dit M. Bouchard, de pas-



Jean Rochon

sage à Montréal à l'occasion de l'inauguration du nouvel édifice de l'École des hautes études commerciales (HEC).

Cette décision ne doit pas être interprétée comme une bataille de clochers entre Montréal et Québec, insiste le premier ministre, d'autant qu'elle a provoqué «une certaine émotion». «Il [M. Rochon] a décidé de permettre au centre Laval à Québec de mettre en place toutes les conditions qui vont permettre de rendre un service adéquat aux gens qui en ont besoin. Ce n'est pas l'idée de départir Montréal de ce qu'elle a», affirme Lucien Bouchard.

À Québec, l'opposition libérale n'a quant à elle pas tardé à condamner «l'absence navrante de compassion» du ministre Rochon à l'endroit des malades. Dans une lettre adressée au premier ministre, le chef libéral Daniel Johnson presse Lucien Bouchard de renverser la décision ministérielle. «Cette décision semble placer les intérêts politiques du ministre avant ceux des patients», peut-on lire dans cette missive.

Lors d'un point de presse donné à Québec, les députés libéraux Pierre Marsan, critique de l'opposition en matière de santé, et Liza Frulla, responsable de la région de Montréal au sein du caucus libéral, s'en sont pris tour à tour aux ministres Jean Rochon et Serge Ménard, responsable de la région de Montréal. «Cette décision

VOIR PAGE A 8: ROCHON

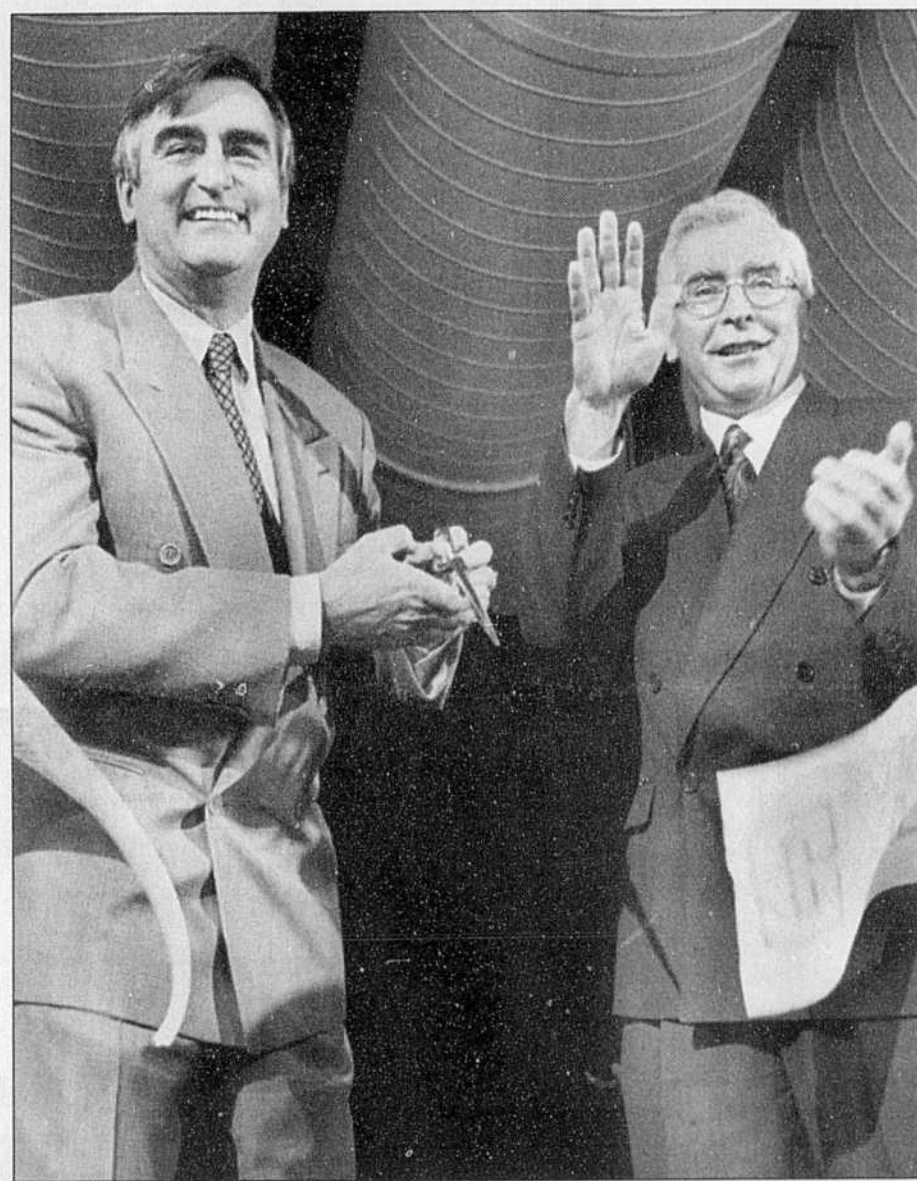
■ Lire aussi l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6

CULTURE

## Le triomphe de l'artisanat flamboyant

■ À lire en page B 8

## 100 millions pour les HEC



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

**LE NOUVEL** édifice de l'École des HEC était inondé de lumière hier pour l'inauguration officielle à laquelle participait le premier ministre Lucien Bouchard, accompagné ici par le directeur de l'école, Jean-Marie Toulouse. Les puits de lumière y sont en effet importants, en plus de larges et nombreuses fenêtres, ce qui crée une vive impression d'ouverture sur l'extérieur, notamment les arbres que l'on a réussi à préserver dans cet îlot de verdure où a été érigé l'édifice au coût 100 millions. Maintenant l'école de niveau supérieur la plus moderne au Canada, les HEC verront l'ordinateur remplacer le crayon grâce aux 3500 prises-réseau dans les classes et les corridors.

## Celui par qui le scandale arrive

### Quand Bernard Tapie vole la vedette à Claude Lelouch

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

**I**l avait le profil presque bas en début de conférence de presse, le flamboyant Bernard Tapie, accompagné de l'équipe du dernier Claude Lelouch, *Hommes, femmes, mode*

d'emploi. Le désormais acteur semblait inquiet de se retrouver une fois de plus sur la sellette des questions pièges, de toute évidence déterminé à garder son calme, à ne pas manger tout cru les journalistes. Ni poing sur la table, ni invectives. Antinaturelle chez lui, cette volonté de mesure? Ou nouvelle performance d'acteur? Bernard Tapie connaît sa vraie vocation: «Il y a longtemps que je suis un comédien. Mais c'est bien la première fois qu'on me demandait de l'être.»

L'ancien golden boy, toujours beau mec d'ailleurs, a volé le show hier à Lelouch lui-même, pourtant grand verbatim devant l'éternel. C'est lui qui prenait le gros du crachoir, avec l'habileté, le bagout et l'aplomb (vite retrouvé) qu'on lui connaît.

Au fond, Lelouch est un joueur. Il savait

bien que le fait de donner à Tapie la vedette de son film à une heure où l'ancien ministre, ex-champion des affaires et du sport, se retrouvait croulant sous les accusations de faux et usage de faux, abus de confiance et détournement de fonds publics, à deux doigts de la prison — prochaine étape de sa houleuse carrière, qui l'aura fait passer, comme disaient les anciens Romains, du Capitole à la roche Tarpéenne, d'où l'on jetait les pros crits —, aurait une incidence sur les recettes aux guichets. Or, s'il a cru gagner sa mise la première fin de semaine où le film est sorti en France avec de spectaculaires entrées de 500 000 personnes, ça s'est gâché la deuxième à travers une chute spectaculaire à 300 000. Entre les deux: la levée de boucliers d'une grande partie de la presse, de l'intelligence française et du producteur Marin Karmitz qui qualifiait Lelouch de «honte du cinéma français». Bernard Tapie trébuche sur le nom de Karmitz, l'appelle le Roumain. Il n'a manifestement pas digéré l'af-

«Il y a longtemps que je suis un comédien. Mais c'est bien la première fois qu'on me demandait de l'être.»

VOIR PAGE A 8: TAPIE

## Chrétien se tourne vers Paradis

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

**À** couteaux tirés avec le chef du Parti libéral du Québec Daniel Johnson au sujet de sa stratégie post-référendaire fédérale, le premier ministre Jean Chrétien semble vouloir se tourner vers un autre interlocuteur, le leader parlementaire de l'opposition à Québec, Pierre Paradis.

Ce dernier a en effet eu une rencontre hier, à Ottawa, avec le chef de cabinet du premier ministre Jean Pelletier et, selon certaines sources, le premier ministre Jean Chrétien lui-même.

Au bureau du premier ministre, on a refusé de nier ou de confirmer la nouvelle, prétextant leur politique de ne commenter que les activités publiques de M. Chrétien, a indiqué le secrétaire de presse de M. Chrétien, Patrick Parisot.

Le bureau du chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, disait être au fait de la rencontre, qui aurait été demandée par M. Pelletier, mais on refusait de commenter la teneur des entretiens.

Rejoint en fin de soirée hier, M. Paradis a confirmé être venu à Ottawa pour rencontrer M. Pelletier, — qui est à Québec tous les weekends — mais il a nié avoir vu



Pierre Paradis

VOIR PAGE A 8: PARADIS

## «La loi 101 est nécessaire»

### Il faut donner au Québec la pleine compétence en matière linguistique, estime l'Institut C. D. Howe

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

**S**il les Canadiens tiennent à garder leur pays uni, ils doivent accepter de donner au Québec, et peut-être aux autres provinces, la pleine compétence en matière linguistique.

«Si on veut que la fédération reste intacte, une des réformes nécessaires consiste à en arriver à un compromis dans le dossier de la langue dont une des dispositions accorderait au Québec une autorité législative générale et solide dans ce domaine», écrit le professeur John Richards, de l'université Simon Fraser, en Colombie-Britannique.

Selon le professeur, qui a rédigé son document pour l'Institut C. D. Howe, un bon nombre de Québécois appuient la souveraineté parce qu'ils croient que c'est le seul moyen d'assurer la pérennité de leur langue et de leur culture.

Il y a bien la loi 101, que les francophones approuvent presque unanimement, mais là encore, les décisions des tribunaux l'ont érodée. De plus, le reste du pays n'a cessé d'en contester la légitimité, une attitude que l'auteur désapprouve.

VOIR PAGE A 8: LANGUE

POLITIQUE

## Guy Bertrand sort un autre tour de son sac

■ À lire en page A 4

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ciel variable. Max: 20 Min: 12	Ciel variable. Max: 18 Min: 11

Détails en A 4

INDEX

Agenda ..... B 6	Le monde ..... A 5
Annonces ..... B 5	Les sports ..... B 5
Avis publics .. B 4	Montréal ..... A 3
Culture ..... B 8	Mots croisés .. B 4
Économie ..... B 1	Politique ..... A 4
Éditorial ..... A 6	Télévision ..... B 6
Idées ..... A 7	



# LE DEVOIR

## POLITIQUE

**État de la réserve collective de sang**

Groupe sanguin	
B-	29%

La Société canadienne de la Croix-Rouge  
Info-collecte: 524-6724

Relance des petites centrales

## Chevrette attendra le rapport Doyon

LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette attendra les recommandations de la commission Dorion sur la production privée avant de donner le feu vert à la relance des projets de petites centrales hydroélectriques.

C'est ce qu'a précisé hier son attachée de presse, Shirley Bishop, en réaction à des informations voulant que le ministre s'apprête à relancer la construction de petites centrales sans attendre le résultat des travaux de la commission.

Le ministre, a-t-elle dit, va divulguer dans quelques semaines la future politique énergétique du Québec, mais le chapitre consacré aux petites centrales sera considéré «sous réserve» des recommandations de la commission Dorion.

Cette commission devra remettre son rapport à la fin de décembre.

Mme Bishop a précisé que le ministre Chevrette ne peut pas retarder plus longtemps la publication de la politique énergétique que prépare son ministère depuis le rapport unanime de la Table de consultation sur l'énergie. Ce rapport proposait de mettre l'accent sur les économies d'énergie plutôt que d'enfoncer l'accélérateur sur les nouveaux projets de production, selon la vieille stratégie de l'ancien gouvernement libéral.

À l'intérieur de cette politique, confirme Mme Bishop, on parlera des petites centrales. Elle ajoute que cet énoncé de politique contiendra des «formules innovatrices» à propos des petites centrales, comme si Québec se préparait à justifier pareil choix.

On murmure à Québec qu'on pourrait confier l'exploitation de petites centrales à des municipalités et à des ensembles communautaires, comme les autochtones. Cela relancerait l'emploi en région et placerait sur la défensive les écologistes, qui auraient la partie trop facile avec Hydro-Québec et le secteur privé après les abus identifiés par la commission Dorion et les problèmes de sécurité publique mis en relief par la gestion privée de barrages lors du déluge du Saguenay.

«Le ministre n'a toutefois pas donné le feu vert à des projets précis», ajoute Mme Bishop lorsqu'on lui demande si le Québec est sorti de la période de surplus d'électricité et si la priorité est toujours aux économies d'énergie.

L'attachée de presse du ministre Chevrette confirme enfin que son patron entretient certaines réserves à l'endroit de la commission Dorion: «C'est sûr, dit-elle, que ça traîne en longueur...» Un reportage de Radio-Canada la veille évoquait une vision beaucoup plus critique, qui insistait notamment sur le manque de mordant des travaux.

Sommet socio-économique

## Bouchard mise sur les Entretiens Jacques Cartier

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Les neuvièmes Entretiens Jacques Cartier — une «rencontre des grands esprits» — pourraient très bien éclairer la lanterne du gouvernement du Québec et de ses partenaires lors du Sommet sur le devenir social et économique qui aura lieu prochainement à Montréal.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, lors de la séance inaugurale des Entretiens Jacques Cartier, hier à l'Université de Montréal.

Prenant la parole devant quelque 200 personnes, le ministre Bouchard a loué cet événement qui attirera les acteurs politiques, économiques, culturels et universitaires dans la métropole au cours des prochains jours.

ENTRETIENS

JACQUES CARTIER

«Dans quelques semaines se tiendra au Québec un Sommet socio-économique qui réunira autour d'une même table les décideurs, issus tant du milieu des affaires que des syndicats et du gouvernement», a rappelé M. Bouchard dans son discours. Les conclusions de vos travaux et de vos discussions contribueront sans nul doute à alimenter notre réflexion [...] et nous aiderons à l'esère à trouver de nouvelles avenues.»

Environ 500 conférenciers et 2000 participants convergent vers Montréal jusqu'à vendredi dans le cadre de ces neuvièmes Entretiens Jacques Cartier. Il sera entre autres question lors de ces «états généraux des connaissances» de la réglementation des inforoutes, de la pathogénèse du SIDA, de l'hôpital de demain, du vieillissement des populations ou encore des effets des campagnes électorales.

Des colloques commet les enjeux de l'emploi, fléuve et patrimoine, les nouvelles infrastructures urbaines à l'heure du développement durable, pauvreté urbaine et santé publique risquent fort d'attirer l'attention des principaux acteurs du Sommet socio-économique. M. Bouchard a participé à deux reprises aux Entretiens Jacques Cartier, en 1990 et en 1993, et il ne s'est pas fait prier pour vanter les mérites de l'événement, un exemple de coopération réussie entre la France et le Québec.

«C'est le lieu des perspectives qui s'ouvrent, des cloisons qui tombent, des points de vue qui s'entrechoquent, des amitiés qui se nouent», a lancé le premier ministre.

«Le centre Jacques Cartier est d'abord au service de la coopération franco-québécoise», a précisé pour sa part le directeur du Centre Jacques Cartier, Alain Bideau, «aussi Montréalais et Québécois que Lyonnais», pour reprendre l'expression de la vice-rectrice de l'UdM, Claire McNicoll.

«Parmi les participants, il y a bien sûr un gros bloc français et québécois. Mais il y a des invités européens et américains», explique M. Bideau. C'est un échange beaucoup plus global pour mieux comprendre ce qui se passe dans nos sociétés.»

## Bertrand sort un autre tour de son sac

L'avocat a décidé de soumettre les déclarations de ministres québécois à l'examen du Barreau

Se réjouissant de la décision d'Ottawa d'aller en Cour suprême pour juger de la constitutionnalité du droit de sécession du Québec, l'avocat Guy Bertrand annonce qu'il poursuit les démarches de son côté: en Cour supérieure du Québec, à la Cour suprême si on l'y invite et, maintenant, devant le Barreau.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'avocat Guy Bertrand est toujours en croisade. Non seulement sa démarche en Cour supérieure se poursuit, il souhaite de plus défendre sa cause devant la Cour suprême, mais il a également saisi le Barreau et son syndicat des déclarations des ministres québécois, qui sont avocats et membres du Barreau, au sujet du renvoi d'Ottawa en Cour suprême.

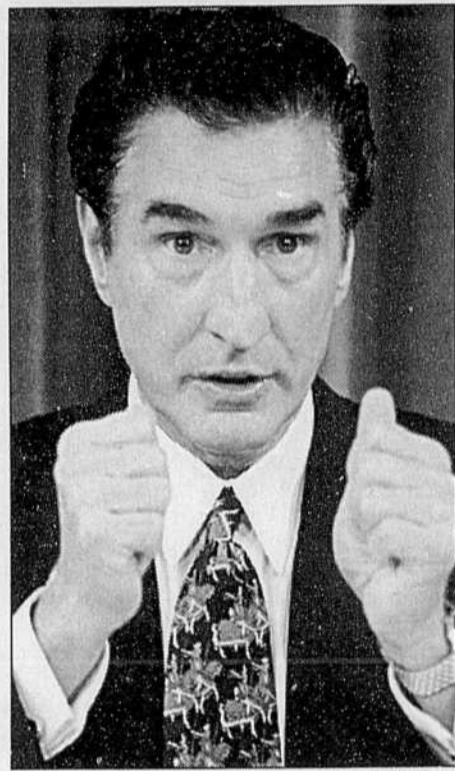
«Personne n'est au-dessus de la loi», a-t-il dit en ajoutant que le ministre de la Justice, Paul Bégin, et le premier ministre Lucien Bouchard agissaient avec mépris envers le plus haut tribunal canadien en rejetant d'avance les réponses aux questions posées par Ottawa à la cour. «Quelle est l'importance de se présenter en cour si on sait qu'ils [les membres du cabinet Bouchard] refuseront le jugement? Le gouvernement québécois se place au-dessus de la loi. N'importe quel avocat doit écouter la Cour suprême. Me voyez-vous, moi, refuser un jugement de la Cour?» Selon Guy Bertrand, le

Barreau pourrait se saisir de la question, faire une déclaration et se dissocier des propos de M. Bouchard, par exemple. Par ailleurs, le syndicat est un organisme disciplinaire qui décide si oui ou non des plaintes doivent être portées contre un avocat soupçonné de dérogation. M. Bertrand a saisi le Barreau et son syndicat des déclarations récentes de ministres québécois parce qu'il prétend que ceux parmi eux qui sont des avocats doivent, selon la déontologie, respecter tout jugement de la cour. L'avocat compte présenter au Barreau les déclarations récentes du cabinet Bouchard au sujet du renvoi à la Cour suprême, telles que rapportées dans les quotidiens.

Il a rappelé le cas du ministre libéral de la Justice, Claude Wagner, poursuivi pour outrage au tribunal dans les années 60 pour avoir commenté une cause non entendue. Il avait été condamné par le syndicat du Barreau.

Satisfait de la décision d'Ottawa

D'autre part, l'avocat converti au fédéralisme se réjouit du renvoi d'Ottawa en Cour suprême. Il a fait part de sa décision d'intervenir devant ce tribunal en précisant qu'il n'avait jamais dit que les Québécois



Guy Bertrand se demande si le Barreau ne pourrait pas sévir contre certains ministres québécois qui, en leur qualité d'avocats, sont tenus de respecter un code de déontologie.

ralisme se réjouit du renvoi d'Ottawa en Cour suprême. Il a fait part de sa décision d'intervenir devant ce tribunal en précisant qu'il n'avait jamais dit que les Québécois

## La migration de Québécois vers les autres provinces a augmenté de 50 % depuis janvier

Lucien Bouchard évite d'attribuer ce phénomène au climat politique

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Depuis janvier 1996, le nombre de Québécois qui quittent le Québec pour s'établir ailleurs au Canada est en hausse par rapport aux quatre dernières années.

De janvier à juin 1996, quelque 19 000 personnes ont quitté le Québec pour une autre province tandis que 12 000 sont venues s'y établir, ce qui donne un solde migratoire négatif de 7000 personnes, révèlent les données préliminaires de Statistique Canada.

En comparaison, sur la même période en 1995, le nombre de Québécois ayant quitté le Québec s'élevait à 15 360 tandis que 10 740 s'y sont établies, pour un solde migratoire négatif de 4600 individus.

En six mois, le Québec a donc perdu, en valeur nette, 2400 habitants de plus que l'année dernière, au profit des autres provinces, une augmentation de près de 50 %.

Hier, le quotidien *The Gazette* faisait un parallèle entre

ces chiffres et les données comparatives de la période qui avait suivi l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976 et sa réélection en 1981.

Le premier ministre Lucien Bouchard a commenté ces données avec prudence, hier, évitant d'établir un lien de causalité avec le climat politique post-référendaire.

«Qui peut affirmer de façon scientifique et certaine, quand il n'y a pas d'enquête de faite?», a-t-il dit en marge de l'inauguration de la nouvelle école des HEC à Montréal. On peut attribuer à différents facteurs. Mais certainement que ce n'est pas une bonne nouvelle d'apprendre qu'il y a beaucoup de Québécois qui quittent le Québec et qu'il y en a plus qu'avant.»

Le ministre des Finances, Bernard Landry, attribue cette tendance à la situation économique. «Cela peut être relié au taux de chômage», a-t-il dit à Québec.

M. Landry a souligné que le même phénomène est visible dans l'Ouest canadien où, pour des motifs écono-

miques, des résidents du Manitoba ou de la Saskatchewan migrent vers la Colombie-Britannique.

Le solde migratoire interprovincial est négatif pour le Québec de manière constante depuis 1971. C'est en 1977, soit immédiatement après l'élection du Parti québécois un an auparavant, que l'on observe l'exode le plus important.

En 1977, quelque 70 900 Québécois avaient quitté le Québec en une seule année tandis que seulement 24 400 venaient s'y établir, pour une perte nette de 46 500. Le Québec a par la suite perdu entre 22 500 et 33 400 habitants par année au profit du reste du Canada jusqu'en 1982.

La situation s'était par la suite à peu près stabilisée avec des pertes nettes variant entre 7000 et 9000 par an jusqu'au retour au pouvoir du PQ en 1994.

On observe une pointe à 13 000 en 1991, année de récession. Année, aussi, de tango constitutionnel.

En 1995, le Québec a perdu 10 700 habitants au profit des autres provinces.

REVUE DE PRESSE

## Le Canada anglais applaudit Ottawa

GILLES LESAGE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La presse anglophone a accueilli de façon très favorable la décision d'Ottawa de demander l'avis de la Cour suprême du Canada sur une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance du Québec.

Si la décision a été décriée presque unanimement au Québec francophone — du gouvernement à l'opposition, en passant par les médias, à l'exception notable de *La Presse* —, la réaction est tout à fait différente chez les anglophones.

À commencer par *The Gazette*, pour qui cette décision est bonne et sensée. Il importe que les questions juridiques soient claires pour tout le monde. Il faut que la séparation du Québec, si on en vient là, se fasse de façon ordonnée et en respectant la primauté du droit. «La décision d'Ottawa de demander à la Cour de clarifier le droit est responsable», conclut le quotidien montréalais. Ça peut aider à lever la confusion sur ce que la loi permettrait. Si le gouvernement Bouchard était aussi commis à la démocratie qu'il l'est à la séparation à tout prix, il serait d'accord.»

C'est aussi l'avis du *Toronto Star*, qui s'étonne du désaccord des fédéralistes prétendant qu'Ottawa propose ainsi les séparatistes. L'état d'esprit du reste du Canada — du ROC, selon l'appellation courante — n'est plus ce qu'il était avant le référendum. Il faut désormais parler haut et fort au Québec, et Ottawa ne peut l'ignorer. D'autre part, il y a un besoin réel de clarifier juridiquement le problème de la séparation.

Question claire

Appuyant donc le plan B, qui sème le désarroi chez les séparatistes, *The Toronto Star* estime qu'il faudra une question claire qui recueille un large appui des Québécois avant de songer au divorce canadien. «Ce n'est pas nier le droit à l'autodétermination du Québec que de statuer que, s'il se produit, ce sera selon des règles précises [...] Les Québécois doivent savoir que ce ne sera pas aussi facile que les chefs séparatistes le prétendent.»

Dans un autre édit, le même journal presse Ottawa de ne pas se laisser impressionner par la tempête qui gronde au Québec. Les Canadiens ont le droit de savoir comment ils seront consultés sur la séparation. M. Chrétien doit rappeler qu'un vote serré pour la séparation entraînerait du chaos. Lentement, Ottawa affirme ses positions de principe. Les séparatistes crieront à la provocation. Mais les Canadiens doivent savoir ce que les libéraux feront avant le prochain référendum.

*The Ottawa Citizen* opine. En appeler à la Cour suprême est une décision sage et responsable. D'autant que le

premier ministre Bouchard s'enferme dans ses contradictions. Il a dit qu'il était en tout temps favorable à la règle de droit et ne permettrait pas à Terre-Neuve de dénoncer un contrat jugé valide par les tribunaux. Mais son gouvernement ne veut pas prendre part au test devant la Cour suprême et il promet d'ignorer tout jugement qui ne fait pas son affaire. M. Bouchard devrait suivre son propre conseil. La règle de droit doit prévaloir.

L'autre quotidien d'Ottawa, *The Sun*, est encore plus direct. Qu'arrivera-t-il si la Cour suprême déboute le Québec? Il y a alors un danger réel que le FLQ ressuscite avec les émules du terroriste Raymond Villeneuve et fasse paraître la crise d'octobre 1970 comme un jeu d'enfant. Quoi qu'il en soit, il vaut mieux en avoir le cœur net. Au moins, les règles sont claires.

Le *Globe and Mail* nuance

*The Globe and Mail* adopte une position plus nuancée, voire critique. La référence à la Cour suprême est un acte défensif de théâtre politique, qui confirmera que le Québec doit entreprendre des négociations avec le Canada advenant un mandat démocratique de séparation. Mais cela est déjà implicite. Ça faisait même partie de la dernière loi référendaire.

Le Québec n'a jamais prétendu qu'il y aurait sécession sans une tentative de négociations. Le problème surgira si les négociations achoppent ou si le reste du Canada ne trouve pas une manière juridique cohérente de discuter avec le Québec.

Alors? demande le *Globe*. Une sécession «unilatérale» pourrait être la seule manière de respecter «la volonté clairement exprimée des Québécois». Et le ministre Rock pourrait devoir s'y soumettre.

Les *columnists* ont des vues divergentes. Ainsi, Gordon Gibson opine, dans *The Globe and Mail*, que la référence à la Cour suprême n'est pas pertinente. Ça va durcir les positions dans le reste du Canada, réduisant d'autant la pression pour qu'Ottawa trouve des solutions constructives. «Ainsi les libéraux continueront de s'obstiner à ne pas entreprendre les changements nécessaires à la fédération. Notre rendez-vous avec le destin s'est encore rapproché.»

Dans le même quotidien, Jeffrey Simpson opine qu'Ottawa cherche à obtenir un pouvoir de négociation avec le Québec. Don MacPherson s'attend quant à lui à ce que les Québécois se fassent dire que, même en votant OUI, la souveraineté ne sera pas une marche simple et paisible dans un parc.

Robert Sheppard, dans le *Globe*, prévoit aussi que le reste du Canada enverra au Québec un message clair: Partez, si vous le voulez vraiment. Mais nous avons commencé à compter l'argenterie.

Inforoute

## Patience et prudence, recommande Jacoby

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'autoroute de l'information peut être un moyen d'améliorer les services gouvernementaux, notamment par la mise en œuvre du concept de guichet unique. Mais l'État doit respecter le rythme des citoyens, avertit le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby.

M. Jacoby estime qu'il «n'y a pas d'urgence à ce que les transactions entre les citoyens et l'État soient possibles sans tarder par la voie électronique». «Les réformes doivent être planifiées et peaufinées au moyen de projets-pilotes limités», dit-il dans un mémoire présenté hier dans le cadre d'une consultation parlementaire sur les enjeux de l'inforoute québécoise, à Québec.

Le Protecteur du citoyen approuve toutefois le recours aux réseaux électroniques pour donner accès aux services publics comme le renouvellement du permis de conduire, l'inscription à un programme, etc. Mais il pose ses conditions. L'État doit notamment conserver une diversité de moyens d'accès aux services pour éviter que les personnes qui ne maîtrisent pas ces technologies soient désavantagées.

De même, il faut éviter que l'inforoute conduise à la centralisation des renseignements personnels. «Il apparaît malsain, écrit-il, que tous les organismes qui recueillent des renseignements aient, indirectement, via l'accès à leurs banques de données, une fonction de répression et de surveillance.»

«Il apparaît dangereux, ajoute-t-il, pour le respect des droits et libertés, de donner à une seule entité informationnelle la possibilité de jouer tous les rôles en même temps, un peu comme le font, mais par nature, les parents à l'égard de leurs enfants. La relation du citoyen avec l'État n'est pas de cet ordre.»

Le Protecteur du citoyen rejette, enfin, l'utilisation d'une carte multiverselle qui remplacerait toutes les autres pour donner accès à l'inforoute. «La prolifération des cartes n'est pas le plus grand fléau qui afflige les citoyens», écrit-il. L'écheveau des lois, règlements, directives et pratiques, dont ils doivent tenir compte dans leur vie quotidienne, les accable bien davantage.»

Il faut

éviter que

l'inforoute

conduise à

la centralisation

des

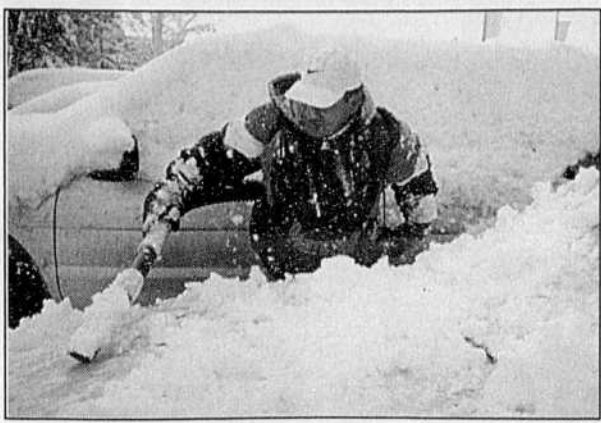
renseignements

personnels

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Ça y est!



LE DEVOIR

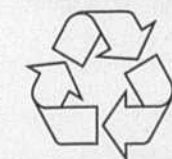
**LES RÉSIDENTS** de l'Ouest canadien ont eu un aperçu de l'hiver, hier, alors que plus de 15 cm de neige sont tombés sur l'Alberta et la Saskatchewan. L'importante chute de neige a même provoqué des panes de courant. À Calgary, par exemple, 14 000 foyers ont été privés d'électricité durant la nuit de lundi à hier. Des vents violents ont transformé la neige en poudrière, gênant la circulation sur la route Transcanadienne, en Saskatchewan. La chute de neige a forcé le cabinet du premier ministre Roy Romanow à retarder la réunion prévue hier matin, les ministres ne pouvant prendre leur avion. Pour les agriculteurs des provinces de l'Ouest, la neige ne pouvait arriver à un pire moment, les récoltes n'étant pas encore complétées. À Calgary, la chute de neige d'hier vient effacer le précédent record pour un 1er octobre, survenu en 1916 alors que 8,1 cm de neige étaient tombés sur la ville.

## Dino Junior à RDI

Les téléspectateurs du réseau RDI ont-ils eu un avant-goût de la télé de l'avenir? Pendant 12 minutes hier, en début d'après-midi, ils ont vu sur l'écran l'animateur de Québec en direct, Michel Jean. Jusque-là, tout allait. Mais au lieu d'entendre la voix de l'animateur, les téléspectateurs ont eu droit aux dialogues des marionnettes de *Dino Junior*, émission présentée à la même heure sur Canal Famille. Un drôle de mariage! Il aura fallu de longues minutes avant qu'un téléspectateur perplexe ne se décide à informer le Réseau de l'information des drôles de commentaires entendus à l'écran, où le débat portait sur les dernières modifications au Code de la sécurité routière... L'erreur a finalement été corrigée. Le diffuseur n'était pas coupable mais plutôt Vidéotron, dont les techniciens travaillent jour et nuit à la modernisation du réseau de distribution afin d'instaurer la fibre optique. Un employé aura donc effectué un mauvais transfert de liens optiques. Habituellement, de telles erreurs sont rectifiées en quelques secondes ou en quelques minutes. Mais le personnel de RDI à Montréal n'a rien vu ni rien entendu de cette confusion de chaînes pour la simple raison qu'ils reçoivent leur signal par satellite alors que les consommateurs ordinaires le reçoivent par câble coaxial. Personne à RDI n'a donc accès au même son et à la même image que les téléspectateurs. Le réseau ne peut que supposer que le signal qu'il reçoit dans les bureaux de Radio-Canada reflète fidèlement le signal ailleurs en province. Ce n'était pas le cas hier. Vidéotron a admis son erreur tout en laissant tomber, malicieusement, que les téléspectateurs étaient soit peu nombreux, soit bien distraits pour avoir accepté le mariage des deux chaînes pendant 12 minutes. A moins qu'ils aient trouvé les dialogues de *Dino Junior* rafraîchissants!

## Un Picasso pour 68 \$

Rabat (AP) — Les tableaux de Picasso s'arrachent généralement pour plusieurs milliers de dollars. Pourtant, dans les années 50, une toile du célèbre peintre a été vendue sur le marché aux puces de Rabat pour... 450 dirhams, soit l'équivalent de 68 \$ CDN. C'est un antiquaire, Abdeljebbar el Hrichi, qui racontait hier dans le journal international *Acharr al-awsat* (édition de Casablanca) que son père, peu connaisseur, avait à l'époque vendu le Picasso pour une bouchée de pain à un antiquaire juif espagnol. Et encore son père croyait-il avoir fait une bonne affaire, n'ayant acheté la toile que pour l'équivalent de 4 \$ à une famille française qui s'appretait à quitter le Maroc et qui n'avait pas remarqué la signature. El Hrichi raconte enfin que le commerçant espagnol avait plus tard rendu visite à son père pour lui apprendre qu'il avait tiré 120 000 \$ du tableau et pour lui offrir en compensation... 400 \$.



**S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.**

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

## Comment nous joindre?

**La rédaction**  
Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)  
Avis publics (514) 985-3344  
Petites annonces (514) 985-3344

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## LANDRY «En dessous de la table: jamais»

SUITE DE LA PAGE 1

d'avance, mais aucune décision n'est prise», a dit le ministre au cours de la conférence de presse.

Par la suite, M. Landry a précisé au *Devoir* que la flexion de son ministère s'était «accélérée» récemment. Il affirme que ses fonctionnaires en seraient arrivés à «un compromis sur le pourcentage» à inscrire sur l'addition, à la place du traditionnel 15 %. Le pourcentage inscrit sur l'addition pourrait être inférieur.

Si le ministre va de l'avant, il est probable qu'il annonce sa décision seulement lors de la présentation de son budget au printemps prochain.

Pour le moment, le gouvernement mise sur la persuasion et sur la vérification pour contrer l'évasion fiscale.

A compter d'aujourd'hui, le ministère du Revenu lance une campagne publicitaire télévisée. Un message de 30 secondes sera diffusé aux heures de grande écoute sous le thème: «En dessous de la table: jamais.»

Le message montre aux téléspectateurs des gens de tous âges, hommes et femmes de toutes conditions sociales, qui semblent comploter, assis par terre sous une longue table de bois. Une voix nous invite à constater que

tous les jours, des gens s'échangent sous la table des millions de dollars pour échapper au fisc et du même coup à leur responsabilité de contribuer au financement des services publics. La caméra se déplace jusqu'au bout de la table, où est assis un garçonnet, et le message publicitaire se termine avec cette mise en garde: «C'est notre avenir, et le sien, qui est en train de se jouer en dessous de la table.»

Les ministres Landry et Bertrand espèrent que cette campagne aura un effet similaire à celles commanditées par la Société de l'assurance-automobile contre l'alcool au volant ou par les autorités de santé publique contre le tabagisme.

«J'espère qu'il deviendra aussi inacceptable socialement de ne pas payer son dû à l'impôt qu'il est aujourd'hui devenu inacceptable de conduire en état d'ébriété», a dit M. Bertrand.

Le plan de lutte à l'économie souterraine vise aussi en grande partie à maintenir la confiance et la loyauté de la majorité des contribuables et des entreprises du Québec qui respectent les lois fiscales et qui en ont «ras le bol», a dit M. Landry, de voir leurs voisins échapper au fisc.

En parallèle, le ministère lance quatre programmes spéciaux de vérification dans quatre secteurs.

Les vérificateurs du ministère travailleront en équipe et cibleront particulièrement: les restaurants et hôtels (un

projet-pilote démarre aujourd'hui même à Laval); les vendeurs de bois de chauffage (le programme se déploiera d'abord dans le Bas-Saint-Laurent); les professionnels qui reçoivent des revenus du gouvernement (en comparant leurs déclarations de revenus avec, dans le cas des médecins, les fichiers de la Régie de l'assurance-maladie); les compagnies qui déclarent des pertes sans expectative raisonnable de profits.

Ces programmes de vérification ne visent pas nécessairement à épingle des fautifs. C'est pourquoi le gouvernement révèle à l'avance ses cibles. Il souhaite qu'en sachant que la vérification sera plus serrée, les personnes et les entreprises paieront volontairement leur écot.

«La logique, ce n'est pas de pincer le contribuable, a dit M. Landry, la logique, c'est de l'amener à payer son dû.»

La campagne publicitaire coûte deux millions de dollars sur un budget total de 30 millions dégagés expressément pour la lutte à l'évasion fiscale. Le ministère a embauché 1000 nouveaux vérificateurs qui s'ajoutent aux 500 recrutés l'an dernier. Le fisc espère recueillir, grâce à ces programmes, un montant additionnel de 313 millions cette année, en plus des 500 millions récoltés l'an dernier avec des programmes de la même nature.

## PARADIS

SUITE DE LA PAGE 1

M. Chrétien. Le tête à tête, qu'il dit avoir fixé il y a un mois en accord avec son frère Denis, devait surtout porter sur la poursuite d'un programme fédéral d'échange de jeunes. Il faut mentionner que Denis Paradis est député libéral fédéral et que sa circonscription recoupe celle de Pierre.

Mais pourquoi un membre du caucus de M. Chrétien aurait-il besoin d'utiliser son député provincial pour livrer un message au bureau de son propre chef? Très simple, de répondre Pierre Paradis. Comme il a été ministre des Affaires municipales, il a développé une relation privilégiée avec M. Pelletier, l'ancien maire de Québec.

Les deux hommes voulaient aussi échanger sur l'état des relations du gouvernement péquiste avec le monde municipal, agricole, scolaire et, bien sûr, aborder le dossier constitutionnel.

M. Paradis a confirmé s'être présenté sans message de son chef Daniel Johnson mais dit avoir défendu la même position que son chef, à savoir que le PLQ ne serait satisfait qu'une fois les engagements référendaires inscrits dans la constitution. Cette rencontre survient au lendemain du Conseil général du PLQ où, pour une fois, le leadership de M. Johnson n'a pas été remis en question. L'événement a par contre été marqué par les critiques du chef libéral à l'endroit d'Ottawa.

Après avoir refusé de donner un mot d'ordre à ses troupes en vue de la prochaine élection fédérale, il s'est opposé à la décision fédérale de s'adresser à la Cour suprême du Canada pour juger de la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Il s'est aussi insurgé contre tout scénario qui permettrait à Ottawa d'imposer sa question référendaire.

Lundi, M. Johnson revenait à la charge en disant que les libéraux fédéraux seraient jugés par l'électorat québécois en fonction du respect ou non des engagements pris à la fin de la campagne référendaire. Le premier ministre fédéral s'est défendu hier d'avoir oublié ses promesses, rappelant que le Parlement avait adopté une motion en faveur de la reconnaissance de la société distincte québécoise et un projet de loi établissant des droits de veto régionaux.

La visite de M. Paradis dans la capitale fédérale renforce l'impression qu'Ottawa ne s'entend pas avec Daniel Johnson. «Si les relations avaient été à ce point tendues, j'aurais moi-même annulé ce rendez-vous», a rétorqué M. Paradis hier.

M. Paradis est perçu comme un fédéraliste orthodoxe, ce qui convient davantage à M. Chrétien. C'est d'ailleurs la deuxième fois que M. Paradis vient à Ottawa depuis le référendum pour rencontrer le premier ministre ou son chef de cabinet.

## ROCHON

SUITE DE LA PAGE 1

manque de logique et de cohérence, mais surtout de compassion envers les patients. C'est le patient qui doit être au cœur de la décision», a dénoncé le député Marsan.

La députée Liza Frulla montre pour sa part du doigt l'absence totale de leadership dont a fait preuve le ministre responsable de la métropole dans ce dossier. «Mais où est le ministre Ménard? Tout nous indique que cette décision est politique plus que logique. On oublie que Jean Rochon est le ministre responsable de la région de Québec. Après le déplacement du juge en chef, on s'apprête à transférer le siège de la Régie de l'énergie à Québec et maintenant les greffes pulmonaires. Il y a des tendances qui nous inquiètent», a insisté Liza Frulla.

Abondant dans le même sens, le maire de Montréal, Pierre Bourque, a réclamé une volte-face hier, sans quoi il prèdit une mobilisation de la communauté montréalaise contre le projet du ministre Rochon. «On s'oppose à cette décision de façon énergique», a-t-il lancé lors de l'inauguration des HEC, où il a eu l'occasion d'interroger le premier ministre sur les raisons de cette décision. Après un bref entretien avec M. Bourque, le maire Bourque a indiqué qu'il [M. Bourque] était pour reconsidérer la décision, qu'il allait parler à son ministre. On ne sait pas pourquoi il a décidé ça, on ne sait pas sur quelles bases scientifiques. A la fois les donneurs et les greffés sont dans la région de Montréal. [...] On n'accepte pas la décision».

Rien, toutefois, ne permettait de croire à un recul de la part du ministre Rochon hier. Au contraire, ce dernier a même convoqué la presse à Québec pour justifier à nouveau son choix en fin d'après-midi. Jean Rochon a fait valoir qu'un imbroglio survenu en juin dernier à l'hôpital-Notre-Dame avait fortement influencé sa décision finale.

«La fragilité de l'organisation des services pour la transplantation pulmonaire à Montréal a été mise en évidence en juin dernier alors que les poumons d'un donneur ont dû être expédiés en Ontario puisque l'équipe médicale limitée de l'hôpital Notre-Dame avait donné la priorité à une transplantation cardiaque à partir du même donneur», a fait valoir M. Rochon.

Interrogé par les journalistes sur la concentration des donneurs et des receveurs dans l'ouest du Québec, le ministre a rétorqué: «Ce n'est pas vrai de dire que tous sont à Montréal. On joue autour de 50 %, et encore une fois, la distance n'est pas un problème. Si on avait la capacité technique de le faire à Montréal, on le ferait. La qualité des services pour la population nous commande d'aller à Québec. On ne fera pas ça du jour

au lendemain, mais en trois mois».

Mais encore hier, le ministre Rochon s'est mis à dos ses propres représentants puisque les porte-parole de la Régie régionale de la santé de Montréal, chargée de l'organisation des services, l'ont invité à reconsidérer «l'ensemble du dossier». «Le ministre a choisi un projet en devenir plutôt qu'un projet qui existait déjà», a tranché hier Conrad Sauvé, président du conseil d'administration de la régie.

Interrogé à savoir si le ministre Rochon avait pris une mauvaise décision pour les patients, M. Sauvé a tranché net. «Oui. Il aurait été préférable de maintenir les services dans la région. Nous croyons que le projet de Montréal était le meilleur. Nous avons parlé de la nécessité de regrouper les ressources sur un seul site. Le problème a été réglé et l'équipe de Notre-Dame a «performé» avec succès», a-t-il insisté. L'expertise et les ressources nécessaires au traitement des patients atteints de fibrose kystique sont notamment déjà concentrées à l'hôpital Sainte-Justine, pour les enfants, et à l'Hôtel-Dieu, pour les adultes, a-t-il ajouté.

Sur le même ton, le directeur de la régie, Marcel Villeneuve, a affirmé que le problème survenu en juin dernier à l'hôpital Notre-Dame était chose du passé, que tout était rentré dans l'ordre. Malgré ce transfert, la régie garantit que des services complémentaires essentiels aux personnes greffées continueront d'être offerts à Montréal.

À l'hôpital Notre-Dame, la déception a quant à elle fait place à la colère quand on a su que le ministre Rochon fondait sa décision sur l'événement isolé survenu en juin dernier. A cette occasion, les poumons d'un donneur québécois avaient été transférés en Ontario après que l'hôpital Notre-Dame eut jugé ne pas être en mesure, à quelques heures d'avis, de les greffer à un patient suivi par l'hôpital Royal Victoria.

Hier, le Dr Denis Gravel, chef du département de chirurgie à l'hôpital Notre-Dame, n'en croyait pas ses oreilles. «La décision de ce patient était d'être traité à l'hôpital Royal Victoria. Or cet hôpital a décidé de ne plus faire de greffe. Ce patient nous était inconnu et nous n'avions pas son dossier médical. Dans ces circonstances, cela aurait été de la mauvaise médecine que de procéder à l'opération», a-t-il défendu. Ce dernier estime que le ministre fait payer cher aux patients cet imbroglio. «On ne peut punir toute une population, dit-il, parce qu'un poumon n'a pas été greffé, alors que tout s'est bien déroulé lors des 17 opérations précédentes.»

La conférence montréalaise de l'Association des hôpitaux de Montréal-Centre et la Fédération des médecins résidents du Québec ont joint leurs voix pour dénoncer ce transfert hier.

## LANGUE

## Des restrictions raisonnables

SUITE DE LA PAGE 1

«La Charte de la langue française du Québec (loi 101) a prêté à controverse mais elle est nécessaire», résume-t-il. Sans approuver les restrictions à l'affichage bilingue, il note qu'elles «s'inscrivent dans la catégorie des contrariétés bureaucratiques».

«Les restrictions imposées par la loi 101 sur l'usage de l'anglais sont raisonnables si le Québec en général et Montréal en particulier souhaitent demeurer une région majoritairement francophone. Malheureusement, le système politique canadien a refusé de confirmer la légitimité politique de la loi 101», ajoute-t-il.

Pour corriger cette situation, il suggère de modifier l'article 92 de la Constitution, qui définit les pouvoirs exclusifs des provinces. Modifier cet article pour tenir compte des inquiétudes particulières d'une province n'aurait rien d'inusité, note-t-il. Il rappelle en particulier l'ajout de l'article 92a, en 1981, pour rassurer les provinces de l'Ouest en matière de gestion exclusive des ressources naturelles.

Il propose donc un article 92b qui accorderait au Québec, et peut-être aux autres provinces, le pouvoir exclusif de légiférer en matière de langue. On préciserait que l'exercice de ce pouvoir devrait respecter les dispositions de la Charte des droits et libertés portant sur les droits scolaires des minorités linguistiques et ne porterait pas atteinte au pouvoir fédéral d'offrir des services bilingues dans ses institutions.

L'amendement pourrait aussi indiquer qu'il serait souhaitable d'offrir des services sociaux et de santé ainsi que l'accès aux tribunaux dans sa langue, mais il ne s'agirait pas d'un droit constitutionnel que les tribunaux pourraient imposer.

Finalement, cet amendement serait assorti de l'insertion d'une clause de société distincte dans la charte, similaire à celle portant sur le caractère multiculturel du Canada, afin de garantir une interprétation qui tienne compte de la caractéristique québécoise.

M. Richards préférerait qu'on n'accorde ce pouvoir exclusif qu'au Québec. L'adoption de cet amendement n'exigerait alors que l'accord du Parlement fédéral et de l'Assemblée nationale. De plus, cette option permettrait d'éviter que certains groupes, comme le COR au Nouveau-Brunswick, profitent de l'occasion pour retirer des droits aux minorités francophones. Il convient, toutefois, que les autres provinces risquent de vouloir jouer du même traitement que le Québec.

Si c'est le cas, on s'aventure carrément en terrain réformiste, Preston Manning ayant toujours préconisé d'accorder aux provinces le pouvoir exclusif sur la langue. Les minorités linguistiques, tant anglophone que francophone, s'y opposent farouchement. Confier la langue aux provinces équivaut à demander au loup de garder la bergerie, croient-elles.

Le professeur Richards répond à ces inquiétudes de deux manières. Il reconnaît d'abord que les Québécois anglophones ne pourront plus s'en remettre aux tribunaux pour revendiquer des services. Il est convaincu, par contre, que les Québécois pourraient se montrer plus souples puisqu'ils seraient assurés de la force légale de leurs lois linguistiques.

Aux francophones hors Québec, il rappelle que leur épanouissement ne peut être assuré sans le Québec et qu'il vaut donc mieux qu'elles s'assurent qu'il demeure au sein de la fédération.

## TAPIE «Quand ça va bien, ça va mal, et quand ça va mal, ça va bien»

SUITE DE LA PAGE 1

front. Celui par qui le scandale arrive se drape dans la toge du parfait démocrate. «Le jour où la règle dira qu'une personne qui a fait un match de football truqué n'a pas le droit de faire du cinéma, je ne ferai plus de cinéma.» Or c'est justement le constat auquel une partie de la France, et les ministres qui ont boudé la représentation du film au festival de Venise, est parvenue. Mais il veut vivre plutôt que de finir dans un garde-robe, Bernard Tapie. Pas tuable, en fait. Cinéma, me voici!

Le métier de comédien aura été le dernier avatar en date de son existence trépidante. Comme le chat, il a sept vies, Bernard Tapie, peut-être davantage. «J'ai fait en quinze ans ce que d'autres ne feraient pas en cent vies», disait-il quelque part. Aujourd'hui, il admet avoir trop mélangé les genres dans son passé tumultueux. Il fut un temps où le milliardaire roulait carrosse, où son yacht, le *Phocée* (désormais saisi), avait sa livrée de douze domestiques, un temps où tout annonçait qu'il serait le prochain maire de Marseille, un temps où Mitterrand le protégeait de son aile, un temps où son équipe de football volait vers les victoires suprêmes. À l'ancien ministre, devenu député démissionnaire de Bouches-du-Rhône, il ne reste que son statut (et salaire confortable) de député du Parlement européen, une maison saisie dont il habite encore une aile en attendant que l'acheteur se poiate, l'ombre des barreaux qui se rapproche et, bien sûr, les 2,8 francs qu'il touche sur chaque billet vendu de *Hommes, femmes: mode d'emploi*, empochés par une société au nom de ses enfants, histoire d'éviter aux sous le chemin de la banqueroute. «Je pleure la nuit. Je n'ai plus le droit de rien faire, ni politique ni football. Mais le cinéma, j'en ai encore le droit. Et on me le reproche. Si le film n'était pas bon, il n'y aurait pas de polém

mique en France. Après le succès de la première semaine, les couteaux sont sortis. Moi, quand ça va bien, ça va mal, et quand ça va mal, ça va bien.»

À ses yeux, la prison n'est pas le pire malheur qui puisse affliger un homme, encore que la perspective des barreaux le dérange beaucoup. «On est très malheureux des sanctions que votre conscience vous donne. Mais la mienne est en paix. Celui qui se sert de sa voiture une fois par semaine pour emmener sa femme à la campagne a moins de chances de commettre des infractions de la route que le chauffeur de taxi, surtout s'il a un gendarme dans le coffre de sa voiture. Je suis ce chauffeur de taxi. Ma morale personnelle n'est pas irréprochable mais elle ne diffère pas de celle de la plupart des gens...» Victime, le Tapie, à l'en croire, pas tout à fait innocente, mais victime tout de même. «Tous ceux qui sont différents sont rejetés.»

Lelouch, en recrutant ce controversé personnage, l'avait prévu qu'il y aurait de la houle, mais que les emmerdements, c'est le jogging du bonheur. Ça a joggué et sougué ferme. Lettres de menaces à Lelouch, visant sa femme, ses enfants, etc. (mais pour Tapie, c'est de la petite bière; il dit recevoir des centaines de lettres de menaces par jour). Lelouch rêvait de travailler avec Tapie depuis 25 ans que celui-ci était un petit bateleur dont le charisme convainquait les foules. Plus tard, il lui offrit un rôle dans *L'Aventure c'est l'Aventure*. Tapie, alors champion des affaires, n'avait pas le temps. Cette fois, l'offre tombait pile en offrant une échappée à un homme aux abois.

La première scène qu'il a tournée avec Lelouch fut le jour de la mort de Mitterrand. Il y a de ces moments charnières.

Tapie se qualifie désormais d'acteur à part entière, concoctant un projet de film avec Hollywood. Son rôle dans le dernier Lelouch, où il incarne Benoît Blanc, un avocat à la moralité douteuse, lui plaisait et le trac du début l'a vite

quitté. Il aime que Lelouch ne l'ait pas transformé en chevalier blanc ou en Bibi Fricotin mais en magouilleur, friemer, menteur qui court les filles en plus. «Ce personnage n'est pas vraiment calqué sur ma vie — je suis fidèle à ma femme, moi! Dans mon rôle d'acteur, il y a un mélange de créativité et de vécu.» Sur ses rapports avec Fabrice Luchini, comédien réputé d'un abord difficile, il sera assez évasif: «Un grand acteur préfère toujours faire son numéro tout seul, sans partager sa gloire...»

Alessandra Martínez, l'épouse de Lelouch, qui incarne dans le film une femme médecin, ancienne maîtresse, qui se venge de «monstre» en lui annonçant un cancer qu'il n'a pas, visiblement secourue par les remous du film, se dit très malheureuse quand elle voit son mari souffrir. «Mais c'est dans la difficulté qu'il puise son énergie.»

Lelouch en a gros sur le cœur dans ses rapports avec la critique. Il affirme entretenir avec elle une guerre de cent ans. «Si je n'avais tenu compte que de l'avis des spécialistes, je ne ferais plus de cinéma depuis longtemps.» Tous ses films ont divisé l'opinion, mais avec Tapie dans le portrait, ça brasse comme jamais. Lundi soir, lors de la projection du film à l'Impérial, il a déclaré que son dernier film séparait la France en deux. «On a assisté dans mon pays à une première grève des spectateurs...» Bravade, bravoure, folie que cette alliance Lelouch-Tapie? Le cinéaste d'*Un homme et une femme*, des *Uns et les autres* et des *Misérables* affirme qu'il n'est pas là pour juger Tapie mais pour faire partager son extraordinaire énergie aux autres. «Bernard est ma dernière étape d'une recherche de la vérité», déclare Lelouch. Ce mariage de passion (ou de raison) est quand même en train de coûter très cher au cinéaste. Sa réputation entre autres. *L'Aventure*, c'est l'aventure, soit, mais celle-là risque de lui laisser quelques cicatrices assez voyantes, merci.

# LE DEVOIR

## LES SPORTS

Début des éliminatoires du baseball

### La revanche de Gaetti

#### Les Padres s'inclinent 3-1 contre les Cardinals

ASSOCIATED PRESS

St. Louis — Neuf ans après avoir contribué à leur défaite en séries d'après-saison, Gary Gaetti a aidé les Cards de St. Louis hier à remporter une victoire au mois d'octobre.

Gaetti a claqué un circuit de trois points dès la première manche et Todd Stottlemyre a été solide pendant six manches et deux tiers quand les Cards ont amorcé les séries d'après-saison par une victoire de 3-1 contre les Padres de San Diego.

Les deux équipes ont congé aujourd'hui et elles poursuivront leur série trois-de-cinq demain. Gaetti, qui a grandi près de St. Louis à Centralia dans l'Illinois, a signé un contrat avec les Cards en tant que joueur autonome. Comme en 1987 quand il avait réussi des circuits à ses deux premières présences avec les Twins du Minnesota, les vainqueurs de la Série mondiale contre les Cards, il a profité au maximum de sa première présence dans les séries de la Ligue nationale.

«Je n'aurais pu écrire un meilleur scénario pour la fin de ma carrière, a dit Gaetti. C'est une sensation vraiment formidable et ma famille était ici pour voir ce que j'ai fait.

«Je pourrai peut-être remporter un championnat et ainsi réparer les dommages de 1987. Tout le monde serait

content.» Gaetti, qui a frappé 23 circuits en saison régulière, a expédié une rapide de Joey Hamilton avec un compte d'une balle et une prise par la clôture du champ centre pour soulever la foule de 54 193 personnes au Busch Stadium. Ron Gant a été atteint par un tir après deux retraits et Brian Jordan a réussi un simple avant le circuit décisif de Gaetti.

Hamilton a effectué 79 lancers en six manches. Il a donné trois points et cinq coups sûrs. Il ne croyait pas que la balle frappée par Gaetti allait franchir la clôture.

«La plupart du temps, je peux dire si la balle va sortir du terrain, a dit Hamilton. J'étais dans l'erreur.» Stottlemyre, qui avait une fiche de 0-3 et une moyenne de points mérités de 7.50 en matchs éliminatoires, n'a alloué que cinq coups sûrs, retiré sept frappeurs au bâton et donné deux buts sur balles.

«Dans plusieurs de ces matchs, j'étais trop intense, trop nerveux», a-t-il expliqué. J'ai bien lancé aujourd'hui mais ce n'est qu'un match. Il ne faut pas s'emporter... Le releveur Rick Honeycutt s'est imposé en disposant de Tony Gwynn sur un ballon à l'arrêt-court avec deux coureurs sur les buts, à la septième.

Après avoir permis à deux coureurs d'atteindre les buts à la neuvième, Dennis Eckersley a retiré Gwynn à la suite d'un roulant au monticule

pour mettre fin au match. Eckersley a brandi la balle avant de la remettre au premier but pour enregistrer son 12e sauvetage en séries d'après-saison. «Je pense que ce fut comme un moment magique, a dit le gérant des Cards, Tony La Russa. Il m'est venu à l'idée que ça ne pouvait pas être mieux.» Ken Caminiti, un sérieux candidat au titre de joueur par excellence dans la Ligue nationale, a été retiré trois fois au bâton. «On ne peut s'attendre à gagner tous les matchs, a-t-il dit. On pourrait marquer 20 points demain. On ne sait jamais.»

Les Padres effectuent leur première présence en séries d'après-saison depuis 1984.

### Orioles 10, Indiens 4

À Baltimore, toute la controverse a été vite oubliée quand Brady Anderson y est allé de sa grande spécialité: un circuit pour entreprendre le match. Les Orioles de Baltimore en étaient à leur première participation en séries en 13 ans et dès le départ, Anderson a donné le ton avec son circuit. B. J. Surhoff en a claqué deux et Bobby Bonilla a obtenu un grand chelem quand les Orioles ont battu les Indiens de Cleveland 10-4 dans le premier match de la ronde initiale des séries dans la Ligue américaine.

Deviis 5, Canadien 4

### Il était temps que ça finisse...

GUY ROBILLARD  
PRESSE CANADIENNE

Il était temps que ces matchs préparatoires finissent, spécialement pour le Canadien qui disputait hier un cinquième match en six soirs, lequel s'est soldé par une défaite de 5-4 aux mains des Devils du New Jersey.

C'est Peter Sykora qui a réussi le but victorieux à 25 secondes de la période supplémentaire, en prenant le retour d'un tir de Bill Guerin, qui avait bafoué Vladimir Malakhov en évitant sa mise en échec à la ligne bleue.

Le Canadien, qui jouait sans les services de Mark Recchi, Stéphane Richer et Brian Savage, termine donc sa série de matchs pré-saison avec une fiche de 4-4-1 (contre 5-4-0 pour les Devils).

Steve Thomas avait créé l'égalité lorsque son tir du revers a semblé dévier avant de tromper la vigilance de Jablonski, qui a toujours autant de difficultés à remporter des victoires. Sa fiche de 0-3-0 en matchs préparatoires s'ajoute à celle de 5-9-6 la saison dernière.

Le Canadien était auparavant venu de l'arrière à deux reprises pour prendre l'avance 4-3 grâce à des buts de Martin Rucinsky et Valeri Bure à la troisième période, ce dernier réussissant pendant la deuxième mauvaise puni-

tion de suite prise par Lyle Odelein en zone offensive.

Odelein, en passant, a été accueilli sans émotion, ni huées ni applaudissements à son premier match à Montréal contre son ancienne équipe.

Rucinsky a marqué deux buts à son retour au jeu après avoir raté trois matchs pour soigner une blessure à l'aine, tandis que Marc Bureau réussissait l'autre du Canadien, en désavantage numérique. Vincent Damphousse et Craig Conroy, qui a disputé un bon match, ont amassé deux passes chacun.

En obtenant une passe sur le but de Bure, Turgeon, eh oui, le pseudo-troisième centre, a rejoint Mark Recchi, inactif hier, en tête des coproducteurs du Canadien avec huit points, un de plus que Benoit Brunet, Stéphane Richer et Saku Koivu.

Neal Broten, Bill Guerin et Bob Carpenter ont réussi les autres buts des Devils.

Une fois de plus, le match a été disputé devant des milliers de gradins vides, ce qui implique autant de billets gaspillés puisqu'on a annoncé 19 647 spectateurs. Des spectateurs qui étaient à la maison dans bien des cas...

Les trois étoiles ont été Sykora, Rucinsky et Sergei Bryline.

TÉL.: 985-3344

## LES PETITES ANNONCES

FAX: 985-3340

### I · N · D · E · X

- 100 • 199** IMMOBILIER RESIDENTIEL Achat-vente-échange
- 100 Visites libres
- 101 Propriétés à vendre
- 103 Condominiums et co-propriétés
- 105 Propriétés à revenus
- 115 Extérieur de Montréal
- 120 Laurentides
- 121 Cantons de l'Est
- 125 Hors-frontières
- 130 Maisons de campagne
- 132 Chalets
- 134 Terrains-fermes
- 135 Terrains
- 150 Transactions diverses
- 151 Services immobiliers
- Location**
- 160 App. et log. à louer
- 164 Condominiums à louer
- 165 Propriétés à louer
- 175 Maisons de campagne à louer
- 176 Chalets à louer
- 200 • 299** IMMOBILIER COMMERCIAL Achat-vente-échange
- 201 Propriétés commerciales
- 203 Propriétés industrielles
- 205 Espaces commerciaux
- 210 Commerces à vendre
- 220 Entrepôt (Vente-location)
- 230 Gestion immobilière
- Location**
- 251 Bureaux à louer
- 259 Espaces comm. et ind. à louer
- 275 Locaux à louer
- 300 • 399** MARCHANDISES
- 301 Oeuvres d'art
- 303 Antiquités
- 313 Ordinateurs
- 314 Bureautique
- 315 Téléphonie
- 318 Mobilier de bureau et acc.
- 320 Ameublement
- 335 Bois de foyer
- 350 Animaux
- 400 • 499** OFFRES D'EMPLOIS
- 401 Postes cadre et professionnel
- 402 Education
- 403 Santé + serv. communautaires
- 408 Secteur culturel
- 410 Bureaux
- 415 Secteur informatique
- 420 Secteur vente
- 435 Restauration et hôtellerie
- 440 Services domestiques
- 455 Emplois parisiens + saisonniers
- 500 • 599** PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 501 Occasions d'affaires
- 508 Services financiers
- 510 Comptabilité
- 512 Déclaration d'impôts
- 515 Informatique et bureautique
- 520 Préparation de C.V.
- 522 Traitement de texte
- 523 Traduction, rédaction
- 529 Services professionnels
- 530 Cours
- 540 Santé
- 542 Massothérapie
- 543 Psychothérapie
- 544 Croissance personnelle
- 546 Cartomancie, astrologie
- 550 Voyages
- 555 Garderie
- 560 Entretien, rénovation
- 564 Décoration intérieure
- 570 Terrassement, paysagistes
- 575 Déménagement
- 600 • 699** VEHICULES
- 675 Automobiles, yachts, voiliers
- 695 Automobiles

### LES PETITES ANNONCES

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**  
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement: cartes de crédit



### 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

### PARC LAFONTAINE

1595, rue Rachel Est  
1 1/2 • 2 1/2 • 3 1/2  
1 MOIS GRATUIT  
Immobilier tranquille  
Terrasse

INFORMATIONS  
522-5651

Géré par  
**SCACMON**

ADJ. H.E.C. ET HOPITAUX, charmant 3 1/2 chauffé, eau chaude, poêle et frigo. 4605, 733-6020.

C.D.N. Rue Gatineau, 3 1/2 chauffé, eau chaude, cuis./frigo. Près UdeM, 5005/mois, 767-4878 ou 345-0974.

CENTRE-VILLE, Ste-Famille (ghetto McGill), 4 1/2, complètement rénové, chauffé, eau ch., appareils incl. Disp. immédiat. 935-8060, 844-9969, 934-2358.

### DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge ou le statut de locataire ou de ses enfants; la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

MELROSEMONKLAND, 4 1/2, chauffé, eau chaude, rénové, garage, 486-5700, 596-0299, voir concierge 4315 Melrose, 820.

N.D.G. Luxueux 8 1/2, bas duplex déd., s.-s., foyer, climat, rideaux, 5 électros, patio, stat. Libré 1er nov. Référénces, 1300\$/m., 369-6005.

OUTREMONT, rue Davaar, Bas duplex, 9 1/2, 4 c.c., gar. int. 654-6193, 524-2020.

OUTREMONT, 50 Wilowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, senseurs, chauffé, 849-7061.

OUTREMONT, PRES U.D.E. MTL. A sous-louer 3 1/2, 1er, insensé, balcon, Prix réduit pour 3 mois. 626-9900.

PLATEAU, 1901 Laurier/Papineau, Grand 7 1/2, d.c., Novembre, 6255/m., 327-7474.

PLATEAU, prox. métro, Magnifique log. rénové, 2e, aire ouverte, 2 c.c. fermées, très éclairé, terrasse, foyer, planchers bois franc, garage, 1,025\$. 524-6225.

VIEUX-LONGUEUIL, Haut duplex, beau 4 1/2, 2 c.c. CEGEP, balcons, stat. 530\$/m., 674-6068.

### 164 CONDOMINIUMS À LOUER

SUPERBE 6 1/2, 3e et. Sanguinet (côté est) entre UQAM et cégep. Près métro, puit lumière, cuis./frigo, micro-onde, lav./séc. Libré 1er nov. 895\$/m., 296-5277.

### 164 CONDOMINIUMS À LOUER

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT, très beau, spacieux, lumineux 5 1/2, 2 chambres, 2 salles de bains, 2 stationnements intérieurs, grande terrasse, micro-onde et lave-vaisselle inclus, eau chaude, piscine ext., tout confort. Libre fin juillet. 1100\$/mois, non-chauffé. Possibilité d'achat. Jour: 985-3336; soir: 388-2704.

V. ST-LAURENT Est Grand condo luxueux, 3 c.c., 2 solaires, 2 garages, piscine int., Magnifique terrain et vue. 332-1404.

### 165 PROPRIÉTÉS À LOUER

ADJ. WESTMOUNT (Glencairn). Près de 4500 p.c. sur 2 niveaux, 5 c.c., 3 1/2 s. de b., belle réception, foyer, air climatisé, garage 3 places, 8000 p.c. de terrain et patio. 3,200\$. 522-8916.

BERRILLAGAUCHETIERE, style victorien. Sur 2 étages, 2000 p.c., 3 c.c., tout le confort, rénové, foyer, piscine ext., log. 1350\$/m. (au mois, sans bail). 393-8707, 768-1888.

### 170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

APPARTEMENT tout confort, à Montparnasse. Libre 15 janvier 97 à fin avril (négociable). 4,800 FF/m.c. DOSIER 446, Le Devoir, 2050, de Beaujeu, 9e étage, Montréal, Qc. H3A 3M9.

BORD DE L'EAU HOLLYWOOD, privé. Idéal couple, ch. à cuis. 384-7324.

FORT LAUDERDALE (Mergate) M.m., couple, sécuritaire, tranquille, oct. à avril, 1100\$/mois. Soir: (418)766-7429, Mit: (514)852-0218.

PARIS 2 1/2 - 5 1/2 Près métro 735-6623.

PARIS-BUTTES CHAUMONT-19e Joli studio, bien équipé, ascenseurs, belle vue. 486-8042.

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

BORD DE L'EAU, lac Masson. Saison automne/hiver. Résidence, 5 c.c. fermées, double réception, 3 s.b. + douche, 2 foyers, piscine int., qual. privé. 2,500\$/mois. 522-8916.

ANSE ST-JEAN, Vue panoramique sur Saguenay, 3 c.c., bureaux, spacieux, ent. équipé. 8 min. ski alpin. 500\$/sem. ou 250\$/fin sem. (514)427-3791, (514)953-7213.

BORD LAC MEMPHRÉMAGOG Magnifique petit chalet, mi-chemin entre Magog et Ausim. (819) 823-8888

BROMONT, Charmante maison ancienne sur domaine 75 acres, 4 km. pistes ski. Cuis. à 4 m. sal. 5 ch. 2 1/2 sb. (tourbillon) chauff. central. Lente/électr. Nov. à mars. 5,000\$. 735-3433.

MONT STE-ANNE, Luxueux, avec vue, foyer, 3 cc. équipé, 5 min. ski. Noël & Nouvel An. (418) 650-0253 (matin ou soir).

### 176 CHALETS À LOUER

ST-DONAT, 20 min. ski alpin, maison moderne «Patriote», 3 c.c., foyer, lit confort. Min. 2 sem., 500\$/sem., 1,500\$/mois. 744-2612.

ST-GABRIEL DE BRANDON, 4 c.c., foyer, piano, tout équipé. 1er nov/1er avril. 2,875\$. 278-8885, (514) 835-1152.

### 251 BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE Adj. métro. A partir de 500\$/mois. 990-4303 (page).

CENTRE-VILLE Adj. métro. A partir de 500\$/mois. 990-4303 (page).

OUTREMONT Laurier & de l'Épée. 600-3000 p.c., 155\$/p.c. (tout compris). 948-3909.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 300 à 1 800 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

### 301 OEUVRES D'ART

COLLECTION PRIVÉE. Peintures de la Montée St-Michel et autres peintres québécois. C.P. 10015, STE-FOY, J1H 4C6.

### 307 LIVRES / DISQUES

A BON PRIX! Achat de livres et beaux objets. Serv. à dom. 274-4659

### 318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION, + de 300 bureaux, chaises, filières, neuvs/usagés. 685-4051.

### 322 APPAREILS ELECTRO-MENAGERS

ASPIRATEUR «Eureka Victory Power Line», 12 amp., avec tous les accessoires. Etat neuf. Raison: aspirateur à tapis non-requis. Prix payé: 200\$. Prix demandé: 150\$. 767-6636.

### 325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO Lindsay noir, 975\$. Michel: 642-1338, Martin: 251-4687.

### 460 EMPLOIS DEMANDÉS

BONJOUR, vous êtes une personne qui a un horaire chargé... Faites faire votre ménage 1 x semaine. Faites-vous ce plaisir. 722-3242.

### 501 OCCASIONS D'AFFAIRES

VOULEZ-VOUS GAGNER 100,000\$ ET PLUS PAR ANNÉE? APPELEZ IRIS: 288-2454

### 542 MASSOTHÉRAPIE

CHINOIS, SUÉDOIS, RUSSES 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

### 543 PSYCHOTHÉRAPIE

ORIENTATION PSYCHANALYTIQUE JACQUES RIOPEL 272-4078.

### 450 EMPLOIS DIVERS

UNIQUE et enrichissante, la Milice, la Réserve terrestre des Forces canadiennes vous offre un revenu supplémentaire à temps partiel, en plus de vous permettre de poursuivre votre carrière civile.

En travaillant certains soirs et week-ends, vous recevrez une formation pratique tout en améliorant vos compétences professionnelles. Vous aurez aussi l'occasion de voyager. Action! Satisfaction! Joignez-vous à la Réserve terrestre dès aujourd'hui!

Pour obtenir plus de renseignements et voir notre nouveau vidéo, rendez-vous visite ou téléphonez-nous au:

Le Régiment de Maisonneuve  
691, rue Cathcart  
Montréal, Québec H3B 1M7  
283-4922 ou 1-800-856-8488

FORCES ARMÉES CANADIENNES  
RÉGULIÈRE ET DE RÉSERVE

OPERATION À TEMPS PARTIEL

### 251 BUREAUX À LOUER

### RECHERCHE MARKETING ET SOCIALE

Centre abritant bureaux d'études et central téléphonique informatisé recherche

locataires-partenaires pour espace à bureau (700pc2 ou 1400pc2) avec adresse d'affaires et accès au central pour sondage et/ou télémarcheting.

(514) 284-3106

### 523 TRADUCTION, RÉDACTION

TRADUCTION DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS. Expérimenté en affaires, culture, pub., relations publiques et travaux universitaires. RON 282-9547 ou 284-6027.

### 530 COURS

TRADUCTION MATRICE, matrix translation. McGill traduction, 0,20\$/mot. 938-7138.

### 537 COURS DE PIANO

adultes - enfants diplôme reconnu M.E. Méthode dynamique pour enfants de 4 à 6 ans 20 ans d'expérience A.P.M.Q.

387-4490

### 318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION, + de 300 bureaux, chaises, filières, neuvs/usagés. 685-4051.

### 322 APPAREILS ELECTRO-MENAGERS

ASPIRATEUR «Eureka Victory Power Line», 12 amp., avec tous les accessoires. Etat neuf. Raison: aspirateur à tapis non-requis. Prix payé: 200\$. Prix demandé: 150\$. 767-6636.

### 325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO Lindsay noir, 975\$. Michel: 642-1338, Martin: 251-4687.

### 460 EMPLOIS DEMANDÉS

BONJOUR, vous êtes une personne qui a un horaire chargé... Faites faire votre ménage 1 x semaine. Faites-vous ce plaisir. 722-3242.

### 501 OCCASIONS D'AFFAIRES

VOULEZ-VOUS GAGNER 100,000\$ ET PLUS PAR ANNÉE? APPELEZ IRIS: 288-2454

### 542 MASSOTHÉRAPIE

CHINOIS, SUÉDOIS, RUSSES 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

### 543 PSYCHOTHÉRAPIE

ORIENTATION PSYCHANALYTIQUE JACQUES RIOPEL 272-4078.

### 450 EMPLOIS DIVERS

UNIQUE et enrichissante, la Milice, la Réserve terrestre des Forces canadiennes vous offre un revenu supplémentaire à temps partiel, en plus de vous permettre de poursuivre votre carrière civile.

En travaillant certains soirs et week-ends, vous recevrez une formation pratique tout en améliorant vos compétences professionnelles. Vous aurez aussi l'occasion de voyager. Action! Satisfaction! Joignez-vous à la Réserve terrestre dès aujourd'hui!

Pour obtenir plus de renseignements et voir notre nouveau vidéo, rendez-vous visite ou téléphonez-nous au:

Le Régiment de Maisonneuve  
691, rue Cathcart  
Montréal, Québec H3B 1M7  
283-4922 ou 1-800-856-8488

FORCES ARMÉES CANADIENNES  
RÉGULIÈRE ET DE RÉSERVE

OPERATION À TEMPS PARTIEL

### DÉCÈS

### BONENFANT, CLAIRE (MARIE-CLAIRE)

À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec, le 29 septembre 1996, est décédée Mme Claire Bonenfant. Elle demeurait à Sillery.

La famille recevra les condoléances à la Résidence Funéraire F.X. Bouchard Inc., 628 Ch. Royal, St-Pierre, I.O., jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi jour des